

# PLAN EMPLOI

Poursuivre le développement du tir à l'arc :  
Emploi et professionnalisation

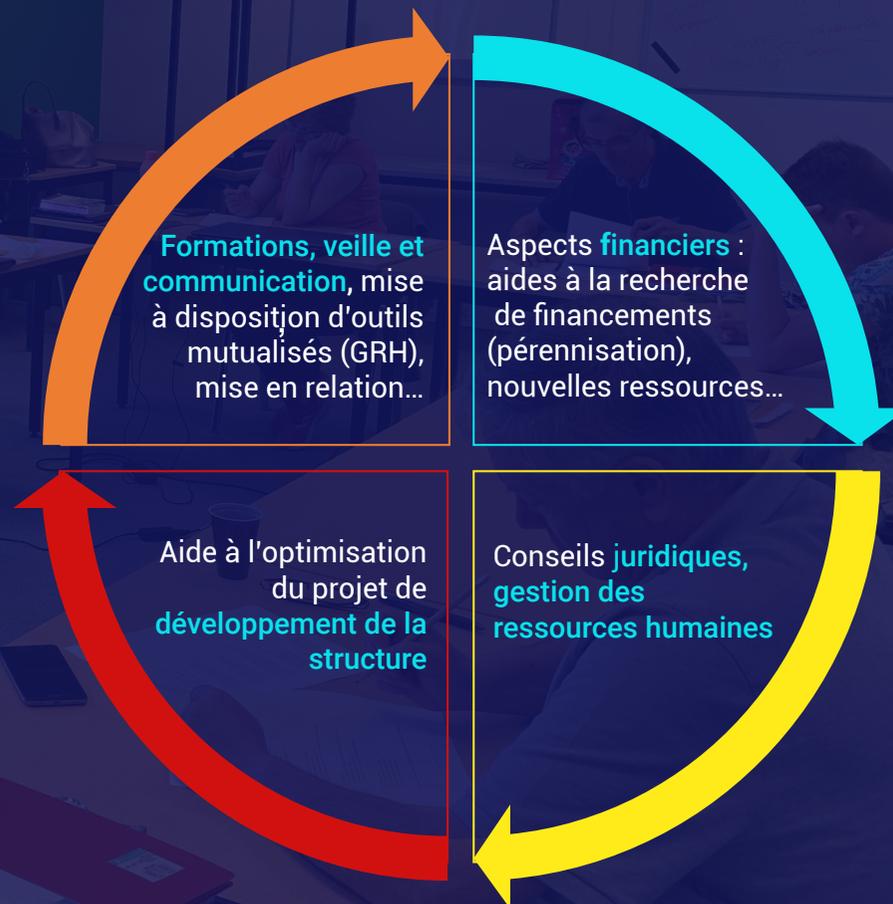
# ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

## STRUCTURE DEJA EMPLOYEUSE

### OBJECTIFS

Accompagner les clubs et comités employeurs dans l'exercice de leur fonction employeur et dans la pérennisation de leurs emplois

### AIDE A LA GESTION ET PERENNISATION DE L'EMPLOI



# ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

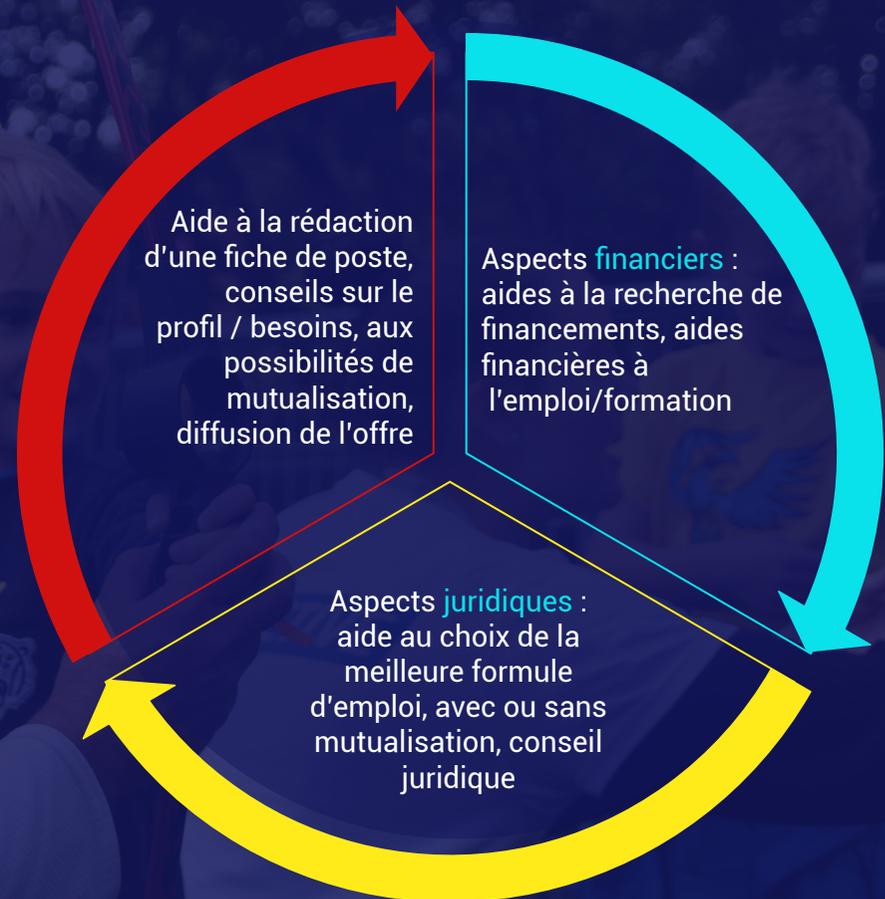
## STRUCTURE AVEC PROJET DE CREATION OU TRANSFORMATION

### OBJECTIFS

Accompagner les clubs et comités ayant un projet de création/transformation d'emploi temps plein

AIDE AU MONTAGE DU PROJET

+ AIDE FINANCIERE POSSIBLE



# ACCOMPAGNEMENT FINANCIER FFTA

**Aide financière jusqu'à 20 000€ sur 3 ans**

Le montant de l'aide est soumis à l'étude du dossier.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Être affilié à la FFTA

Espace dirigeant à jour

## PROJETS SOUTENUS

Création d'un CDI temps plein

Transformation d'un emploi en CDI temps plein

CAS PARTICULIER : recrutement d'un stagiaire DEJEPS sous contrat de professionnalisation avec projet pérennisation en CDI temps plein → **Aide complémentaire possible de 2 000€ durant l'année de formation.**

Tout autre projet sera néanmoins étudié.

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.

# CONDITIONS DE L' ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

**RESPECT :** - de la convention collective nationale du sport et du code du sport  
- des missions prescrites pour les :

## Clubs

Une partie du temps de travail devra obligatoirement être consacrée à l'encadrement du public licencié

## CD\*

La mission principale devra porter sur le projet de développement du comité en lien avec le projet fédéral

## CR\*

Au moins 50% du temps de travail consacré à des missions de développement, pas de mise à disposition pour intervention d'encadrement en club

## G.E\*

Les projets seront étudiés au cas par cas

# CHRONOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

## Elaboration du projet emploi par la structure

Possibilités d'accompa-  
gnement (FFTA, Comité  
régional)

Aspects organisationnels,  
financiers et juridiques



## Demande de financement à la FFTA

Dépôt d'un dossier de  
demande d'aide\*  
financière à l'emploi



## Validation fédérale

Etude de dossier

Commission d'attribution  
pour proposition  
au bureau fédéral

1er versement après  
signature du contrat

Chaque versement est conditionné au maintien de l'emploi et à l'évaluation du poste.

La structure peut cumuler cette aide avec d'autres aides financières à l'emploi (ANS, aides territoriales, etc.)

## CONTACTS

Le Service Développement vous accompagne :

[developpement@ffta.fr](mailto:developpement@ffta.fr)

Pour un accompagnement spécifique Emploi :

Morgane KERRENEUR

[emploi@ffta.fr](mailto:emploi@ffta.fr)

07 48 73 46 39